VILLEPARISIS

Conseil d'administration du collège Jacques Monod

Le conseil d'administration (CA) est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Le CA est composé notamment de membres de l'établissement et de représentants élus (des personnels de l'établissement, d'élèves et de parents d'élèves). Il se réunit au moins 3 fois par an pour adopter des décisions ou donner son avis sur des sujets particuliers.

Délégués titulaires
Caroline Digard
Délégués suppléants
Stéphanie Devaux
Liens utiles
Collège et lycée : conseil d'administration
Plus d'information sur le collège Jacques Monod
PDF